

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

Le seizième jour du mois de février deux mille-vingt-un se tenait, à 18h30, à la Caserne de Normandin, une assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie G.E.A.N.T..

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Perreault, président et représentant de Girardville
Mme Carole Bouchard, représentante de St-Edmond-les-Plaines
M. Mario Fortin, représentant de la Ville de Normandin
M. Stéphane Bonneau, représentant d'Albanel
M. Alain Tremblay, représentant de Saint-Thomas-Didyme

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Nadia Genest, secrétaire-trésorière
M. Jerry Piquette, directeur général

1.- Ouverture de la séance

M. Michel Perreault souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes-ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

01-02-2021

Il est proposé par M. Stéphane Bonneau, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale de Sécurité incendie GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2020

02-02-2021

Il est proposé par M. Alain Tremblay, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2020.

2.3) Suivi au procès-verbal

Aucun

2.4) Déclaration des conflits d'intérêts

Aucune déclaration

2.5) Liste des comptes de décembre 2020 et janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de décembre 2020 et janvier 2021 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de décembre 2020 et janvier 2021, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

03-02-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de décembre 2020 et janvier 2021 pour un montant de 259 161.86 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistique du Service incendie

Le directeur général présente les statistiques au 31 janvier 2021.

3.2) Rapport du directeur général

Monsieur Piquette résume les activités du service incendie pour le mois de janvier 2021.

4.- Sécurité civile

4.1) Suivi – Subvention Agence 9-1-1

Les sommes ont tous été engagées.

4.2) Conférence de presse – Lancement MEMO-MC

Le directeur mentionne qu'il a assisté avec le président le lancement de la plate-forme MEMO-MC.

5.- Insertion de nouveaux objets

5.1) En attente – Décret du MAMH

Mme Genest est en comité de travail avec le ministère pour l'obtention du décret. Présentement, il n'y a aucune régie avec plusieurs objets. La demande de la Régie est unique et est avant-gardiste. Le code municipal n'est pas adapté à cette situation. Le MAMH recherche des solutions pour accepter le projet.

5.2) Suivi - Aide financière - Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité - Acquisition d'équipements informatiques et d'une Solution Géomatique

Considérant que les municipalités ont fait une demande d'aide financière dans le cadre du programme « soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité »;

Considérant qu'un projet d'acquisition d'équipements informatiques, solution géomatique et de coopération en voirie a été élaboré pour les 5 municipalités de GEANT;

Considérant que le programme d'aide financière offre la possibilité de combiner deux programmes d'aide financière;

Considérant que le programme de stage COOP est offert jusqu'au 28 février 2021 pour une aide financière de 7 500 \$ pour l'engagement d'un étudiant;

04-02-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer une demande d'aide financière auprès de l'organisme ECO Canada.

5.3) Prolongation - Aide financière - Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité - Volet III

La Régie est en attente du décret pour terminer ce projet.

6.- Urbanisme et environnement

7.- Sécurité et Bien-être du milieu de vie

7.1) Service inspecteur aux municipalités – Chiens dangereux

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002) décrété par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les municipalités de Girardville, Saint-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et Saint-Thomas-Didyme ont adopté le règlement n° S.Q.-20-04 concernant les animaux;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité municipale d'appliquer les obligations qui lui sont imparties dans le règlement provincial;

ATTENDU QUE l'article 14 du règlement gouvernemental stipule que < *Une municipalité locale peut désigner un fonctionnaire ou un employé de la municipalité responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la présente section.*>;

ATTENDU QUE l'article 3.1 du règlement S.Q.-20-04 stipule qu'une municipalité peut conclure des ententes avec toute personne, organisme ou société à appliquer en tout ou en partie le règlement;

ATTENDU QU'évidemment, les autres éventuels coûts tels que les frais de fourrière, de la cour municipale et autres (le cas échéant), seraient évidemment assumés par la municipalité;

ATTENDU QUE le mode de fonctionnement visé permet d'uniformiser les interventions, notamment celles des autres intervenants, le cas échéant: le médecin soignant, le vétérinaire, les membres de la Sûreté du Québec, la direction du Refuge Animal et celle de la municipalité;

ATTENDU QU'un projet d'entente intermunicipale lui sera transmis à des fins de signature dans les prochaines semaines;

05-02-2021

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Fortin, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie nomme M. Jerry Piquette et son substitut M. Jean-Luc Hudon, inspecteur, en lien avec le règlement n° S.Q.-20-04 concernant les animaux adopté récemment par les municipalités.

8.- Affaires nouvelles

8.1) Paiement : 2^e partie logiciel communication de masse (Sécurité civile)

06-02-2021

Il est proposé par Mme Carole Bouchard, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser la secrétaire-trésorière d'effectuer le deuxième paiement à la Ville de Dolbeau-Mistassini pour l'acquisition du logiciel de communication de masse, MEMO-MC, au montant de 5 996.40 \$.

9.- Correspondance

9.1) Municipalité d'Albanel – Acceptation du Budget 2021

La secrétaire-trésorière a reçu l'acceptation du budget 2021 par la municipalité d'Albanel. La correspondance est déposée aux archives.

9.2) Municipalité de Girardville - Acceptation du Budget 2021

La secrétaire-trésorière a reçu l'acceptation du budget 2021 par la Municipalité de Girardville. La correspondance est déposée aux archives.

9.3) CNESST - Réclamation pour maladie professionnelle

La secrétaire-trésorière a reçu une réclamation de la CNESST pour maladie professionnelle au cours des derniers jours. La correspondance est déposée aux archives.

9.4) Héma-Québec – Remerciement

Une lettre d'Héma-Québec a été reçue pour remercier l'implication des pompiers lors de la dernière collecte de sang.

9.5) Rapport sur la Caserne de Normandin

Le directeur général dépose un rapport sur la conformité du bâtiment aux membres du conseil d'administration. En tant que service incendie, il y a des obligations de l'employeur à se conformer sur la mise aux normes de la caserne, en lien avec les recommandations de l'APSAM et des lois de la CNESST.

10.- Période de questions

Aucune.

11.- Prochaine assemblée

La prochaine assemblée sera tenue le mardi, 16 mars 2021 à la Caserne de Normandin.

9.- Levée de l'assemblée régulière

07-02-2021

Il est proposé par M. Stéphane Bonneau, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19h30.

Nadia Genest
Secrétaire-trésorière

Michel Perreault
Président

Je, Michel Perreault, président, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Perreault
Président